



Prêt immobilier et séparation

Par **candy1977**, le 11/05/2009 à 15:40

Bonjour,

Vivant en couple depuis 10 ans et mère de 2 enfants mineurs, je souhaite quitter leur père (nous ne sommes pas mariés). Il est propriétaire d'une maison (lui seul) mais nous l'avons faite agrandir et donc contracté un prêt immobilier de 40000€ à nos 2 noms (compte joint). Étant redevable de cette somme, quels sont mes choix ? Dois-je continuer à payer la moitié de cet agrandissement pour une maison qui ne m'appartient pas ?

Comment puis-je me séparer matériellement ?

Merci de vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le 11/05/2009 à 17:41

Bonjour

vos ex ami se doit de prendre à sa charge le crédit.

En avez-vous discuté avec lui? Avant toute procédure judiciaire vous devez tenter de trouver un accord amiable.

Votre ex peut :

soit obtenir de la maison de crédit la modification du contrat en son seul nom. Il devra alors vous rembourser les sommes que vous avez versées.

soit rembourser seul les échéances vous délivrer une reconnaissance de sa prise en charge

totale du crédit immobilier et vous rembourser les sommes que vous avez déjà versées.

A défaut vous serez contraint de saisir le juge afin d'obtenir un jugement constatant la créance de votre ex à votre égard.

Restant à votre disposition